

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Le Budget 2009

Rapport sur le préavis No 38/08 concernant les comptes de l'exercice 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

20 OCT. 2008		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

Préambule

La commission des finances s'est réunie à trois reprises (29 septembre, 6 octobre et 16 octobre 2008) pour délibérer sur le taux d'imposition 2009 et le budget 2009. Mis à part la première séance pour laquelle M. Jacques Antoine a été excusé, la commission était au complet. Nous tenons à remercier le syndic pour sa disponibilité, M. Hans Rudolf Kappeler, qui a assisté à notre réunion du 6 octobre. Ce dernier a été particulièrement sollicité puisque plus d'une soixantaine de questions ont été posées par la commission. Quelques questions du dicastère de la sécurité sociale concernant la Petite Enfance, et plus particulièrement les aides et subventions pour l'unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) n'ont pas été traitées en détail durant la séance. En effet, le Syndic a décidé, en accord avec la commission, de mandater la municipale responsable, Mme Violetta Seematter, afin que celle-ci fournisse une information détaillée aux membres du Conseil sur la réorganisation de ce secteur. Il faut principalement retenir que globalement, mise à part l'engagement d'une personne à 60%, soit CHF 71'100.-, les charges n'augmentent pas pour la Commune, dans le cadre de cette réorganisation, sont les mêmes qu'en 2008.

Le budget 2009, tel que présenté par la Municipalité, présente un excédent de CHF 45'111.- avec un taux d'imposition à 65cts.

Globalement, le niveau des charges augmente de plus de 20% et celui des revenus de 22%. Nous tenons à relever avec plaisir que certains postes de charges et revenus, qui avaient été quelque peu surévalués lors de l'élaboration du budget 2008, sont revenus dans la moyenne, la Municipalité ayant pris en compte les remarques de la commission.

En analysant les différents dicastères, on peut remarquer que les principales modifications (soldes nets) concernent les finances (+17,5%), la police (+36,5%) et la sécurité sociale (+18,5%).

Les Finances (+17,5%)

Sans remettre en doute les méthodes d'évaluation des recettes fiscales utilisées par la Municipalité, la commission estime cependant que les estimations pour les impôts sont trop optimistes. En effet, entre le moment où le budget a été élaboré et aujourd'hui, la situation économique s'est sensiblement dégradée. La chute rapide et prononcée des marchés financiers mondiaux, et ceci malgré la réaction positive des marchés face aux plans de renflouement annoncés à la mi-octobre, a commencé à affecter l'économie réelle. De nombreux économistes ont sensiblement réduit leurs prévisions de croissance pour la Suisse. La valeur du patrimoine immobilier devrait rester relativement stable, mais nous estimons que la fortune mobilière devrait connaître une baisse significative. L'ensemble de ces éléments nous amène à modérer la progression du poste impôt sur la fortune, qui sera par conséquent amendé. Nous estimons l'impact de cette baisse à environ 10% sur le total de l'impôt sur la fortune.

L'inflation n'étant plus une menace, la progression des salaires devrait être faible en 2009. La commission a également mentionné au syndic M. Hans Rudolf Kappeler que le poste impôts sur le revenu semblait surévalué, mais après une longue discussion, il a été décidé de le laisser inchangé.

La commission relève que les dettes sont en diminution conformément à l'engagement pris par la Municipalité. Au cours de l'année 2008 (état au 2 septembre 2008) la somme de CHF 1'835'000.- a été remboursée. Cette réduction de l'endettement a pour effet de réduire les estimations du poste intérêt de CHF 22'500.-. Dans la mesure du possible, le Syndic a confirmé son engagement à poursuivre une baisse du recours aux fonds étrangers. En l'état, il ne semble pas possible que de nouveaux remboursements soient possibles en 2008, mais la porte reste ouverte pour 2009.

La Police (+36.5%)

Les charges de ce dicastère augmentent de manière sensible. La croissance démographique de notre Commune a amené la Municipalité à réfléchir sur les problèmes de sécurité et du maintien de l'ordre public. Dans le cadre de l'accord passé avec la Commune de Nyon, il a été décidé de recourir à l'engagement d'un policier supplémentaire sur le site de notre Commune. Nous tenons à relever que ce partenariat adopté par la Municipalité reste plus avantageux pour notre Commune, car si cette dernière ne l'avait pas adopté, l'engagement de six policiers sur site et tout l'équipement nécessaire aurait été nécessaire.

La sécurité sociale (+18.50%)

La facture sociale estimée, selon les données fournies par l'Etat de Vaud, s'élève à CHF 10'477'000.-, soit 38,9% du total du budget. Nous tenons à préciser qu'il s'agit d'une estimation car, pour rappel, la facture finale 2007 s'élève à plus de CHF 9 mio. Il est par conséquent fort probable que ces chiffres soient revus à la hausse lors du bouclage définitif des comptes.

De nouvelles informations remises par le Syndic Hans Rudolf Kappeler nous amènent à modifier l'estimation du compte participation et subvention de tiers (720.4654) qui sera également amendé. Lors de l'élaboration de ces charges dans le budget 2008, le poste avait été estimé comme suit 3850 habitants à CHF 54.50, soit CHF 209'825 arrondi à CHF 210'000.- Ce chiffre a été repris tel quel dans le budget.

Pour 2009, selon courrier de l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) à Lausanne, dont copie a été remise à la commission, la charge par habitant s'élève à CHF 83.-. En conséquence en suivant la même logique, soit 4000 habitants (estimation) à CHF 83.-, le total s'élève à CHF 332'000.-, soit une augmentation de CHF 112'000.- par rapport au chiffre du budget.

Autres remarques

Nous relevons que pour la première fois un compte service personnel (compte 130) apparaît au budget, concentrant la totalité des salaires des employés communaux, à l'exception du personnel occasionnel et des apprentis. A l'avenir, la création de ce poste permettra de comparer rapidement l'évolution de la masse salariale de notre Commune. Des informations vous sont fournies à ce sujet dans le préambule du budget.

Amendements

Les postes suivants du budget 2009 sont amendés :

Amendement No1

- *Impôt sur la fortune*
- Compte 210.4002 page 14 du budget passe de CHF 2'266'000.- à CHF 2'040'000.-, soit une diminution de CHF 226'000.- (10% de CHF 2'266'000 = 226'600 arrondi à 226'000.-).

Amendement No2

- *Participation et subvention de tiers pour l'hygiène et la santé publique (OMSV)*
- Compte 720.4654 page 44 du budget passe de CHF 210'000.- à CHF 332'000.- soit une augmentation de CHF 122'000.-.

L'impact de ces amendements modifie les totaux des charges et revenus comme suit :

Charges : 27'043'789.-

Revenus : 26'740'900.-

Résultat : - 302'889.-

En partant du résultat selon budget présenté par la municipalité :

Excédent de revenu : + 45'111.-

Augmentation charges : - 122'000.-

Diminution des revenus : - 226'000.-

Excédent des charges : - 302'889.-

Remarque finale

La commission recommande d'adopter le budget tel qu'amendé.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal no 38/08 concernant le budget 2009,
vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions du rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le budget communal 2009, tel qu'amendé par la commission des finances.

Prangins, le 16 octobre 2008

La Commission

Jacques Antoine



Michel Augsburgger



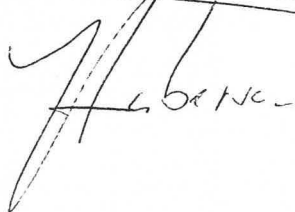
Dominique-Ella Christin



Yann Hervieu



Jacques Auberson (Président)



C	Visa	Rem.
	HRK	✓
	MB	MB
	JJB	✓
	AF	
	VS	✓

Sera revu le:

A Classer